

<https://www.aefinfo.fr/depeche/699909>

✍ Elise Le Berre

🕒 10 min read

## Cours d'empathie, équipes académiques, 2h banalisées le 9 novembre... Les mesures du plan interministériel anti-harcèlement

"La seule réponse efficace est collective", assure Élisabeth Borne, lors de la présentation du plan interministériel de lutte contre le harcèlement, le 27 septembre 2023. Concernant l'Éducation nationale, des cours d'empathie, expérimentés dès janvier 2024 dans des écoles maternelles pilotes, seront inscrits dans le cursus scolaire. Pour détecter les faits de harcèlement, un questionnaire sera proposé à tous les élèves dès le CE2. Une cellule dédiée au harcèlement sera créée dans chaque rectorat, ainsi que des équipes académiques. Plusieurs mesures concernent aussi d'autres ministères.



"Ce plan prévoit la formation de tous les acteurs de la communauté éducative : les élèves, les parents, les personnels de l'Éducation nationale, avec l'objectif que chacun soit formé d'ici la fin du quinquennat", annonce Elisabeth Borne. Libre de droits

"À l'école, à la maison, dans les loisirs, dans les brigades de gendarmerie ou même au commissariat, la parole des enfants est minimisée : à toutes les étapes, des défaillances peuvent exister", estime la Première ministre lors de la présentation du plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école et dans tous les lieux de vie de l'enfant, le 27 septembre 2023. C'est un "phénomène massif" que dénonce Élisabeth Borne, avec, au collège, "en moyenne deux élèves par classe qui sont visés : au total, près d'un million d'enfants ont subi du harcèlement au cours des trois dernières années".

"Les derniers drames ont montré que des dysfonctionnements peuvent survenir à tous les niveaux : rester chacun dans son couloir mènerait à des réponses incomplètes ; la seule réponse efficace est collective", poursuit la cheffe du gouvernement, qui appelle les forces de l'ordre, les magistrats, les acteurs associatifs, les soignants, les collectivités et les acteurs du numérique "à soutenir l'école" : "Si l'Éducation nationale est en première ligne, le harcèlement dépasse les frontières de l'école, et les ministères doivent lui venir en appui".

Ce plan interministériel, annoncé par le gouvernement en mai dernier ([lire sur AEF info](#)), intervient alors que la publication de courriers échangés entre le rectorat de Versailles et la famille d'un élève qui s'est suicidé en septembre a conduit le ministre de l'Éducation à mener des audits concernant la gestion des cas de harcèlement dans les académies, et à renforcer les moyens des rectorats. Il succède à d'autres plans de lutte contre le harcèlement lancés en 2011 par Luc Chatel ([lire sur AEF info](#)), Najat Vallaud-Belkacem en 2015 ([lire sur AEF info](#)), et par Jean-Michel Blanquer en 2019 ([lire sur AEF info](#)). L'objectif affiché par le gouvernement : "100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions".

Pour mieux prévenir, Des cours d'empathie inscrits dans le cursus scolaire

"Nous avons appelé à un électrochoc, et il a commencé", assure Gabriel Attal : "Les témoignages de harcèlement, les alertes venant du terrain, des établissements scolaires, des appels au 30 18 et au 30 20 ont été multipliés par 3 par rapport à septembre 2022".

Pour le ministre, ce plan "change d'échelle : il y aura un avant, et un après en matière de harcèlement".



Gabriel Attal lors de la présentation du plan interministériel de lutte contre le harcèlement, le 27 septembre 2023.

| *Libre de droits*

Pour mieux prévenir, il entend agir "dès les petites classes, avec des cours d'empathie, l'apprentissage du respect de soi et de l'autre, les compétences psychosociales". Ainsi, sur le modèle de ce qui existe notamment au Danemark, où le ministre s'est rendu la semaine dernière, des cours d'empathie seront inscrits dans le cursus scolaire. "Ces compétences feront dorénavant partie officiellement des savoirs fondamentaux appris à l'école", annonce Gabriel Attal, qui recevra dès demain Mark Sherringham, le président du Conseil supérieur des programmes, pour le saisir de ce chantier. Avec comme objectif "une pleine entrée en vigueur pour la rentrée 2024".

D'ici là, dès janvier 2024, des cours d'empathie auront lieu chaque semaine dans au moins une école maternelle pilote par département. "Des expérimentations ont déjà commencé dans certains établissements", précise Gabriel Attal.

Pour rappel, dans le cadre de la préparation de ce plan, le ministre avait reçu organisations syndicales, associations de lutte contre le harcèlement et parlementaires. Parmi ces derniers, le député Modem du Finistère Erwan Balanant, auteur d'un rapport sur le harcèlement ([lire sur AEF info](#)), qui préconisait les cours d'empathie.

Pour détecter, un questionnaire et 2 heures banalisées le 9 novembre

Le deuxième "pilier" de ce plan mise sur la détection. "La libération de la parole sera au cœur de notre stratégie", poursuit le ministre. Pour "ne plus passer à côté de faits de harcèlement", le plan tend à "généraliser et simplifier le recueil de la parole". Pour ce faire, le ministre compte sur la journée nationale de lutte contre le harcèlement, le 9 novembre. "On estime aujourd'hui à moins de la moitié le nombre d'établissements qui ont une action dédiée lors de cette journée. Le 9 novembre prochain, dans chaque école et chaque établissement, 2 heures seront banalisées pour une initiative d'ampleur et simultanée de lutte contre harcèlement". Une campagne de communication et de sensibilisation sera également lancée lors de cette journée, avec pour mot d'ordre de "ne pas minimiser ce que vivent les enfants".

De plus, un questionnaire "Détection harcèlement", travaillé avec des médecins, des spécialistes du harcèlement, des pédopsychiatres, comme le professeur Rufo, la docteure Catheline, ou le professeur Debarbieu, sera proposé à l'ensemble des élèves dès le CE2. Plusieurs versions seront déployées, pour l'école primaire, le collège et le lycée. Ce questionnaire sera proposé lors de la journée du 9 novembre aux enseignants, qui "pourront s'en saisir pour avoir un indicateur supplémentaire de la présence ou non de harcèlement dans leurs classes". Cela permettra également d'obtenir des données statistiques au niveau national, précise Gabriel Attal.

"Réagir" avec des cellules dédiées dans chaque rectorat et des équipes académiques

Enfin, le troisième pilier est dédié aux solutions. Comme annoncé lundi dernier, le ministère souhaite "remettre de l'humain à tous les étages", notamment dans les académies, avec une cellule dédiée au harcèlement créée dans chaque rectorat ([lire sur](#)

AEF info). Des personnes "dédiées et formées à 100 % sur le harcèlement seront capables de venir en second recours lorsqu'il y a des situations que l'on n'arrive pas à régler sur le terrain. Autre nouveauté : la création d'équipes académiques de lutte contre le harcèlement, qui auront pour objectif "d'apporter du soutien aux personnels, aux chefs d'établissement et se déployer partout sur le terrain".

Que proposent les autres ministères ?

Appelant à une "mobilisation générale", la Première ministre a aussi présenté les mesures incluant les autres ministères.

**Ministère chargé du Numérique.** Alors que "le fléau du harcèlement a étendu son emprise bien au-delà de la cour d'école et des horaires de classe", Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé du Numérique, annonce la diffusion d'un livret de prévention contre le cyberharcèlement auprès des enfants en école primaire, et un label "Parents, parlons numérique" pour les associations qui accompagnent les familles.

Pour détecter, le plan prévoit aussi la généralisation du passeport numérique Pix 6e : "Dispensé en salle informatique, il permettra à tous les élèves de 6e d'avoir une formation de sensibilisation" (lire sur AEF info).

Comme annoncé, et dans le cadre du projet de loi visant à réguler et sécuriser l'espace numérique, les auteurs de harcèlement se verront exclus du réseau social ayant servi au délit, pour une durée de 6 mois à un an en cas de harcèlement grave. Il a aussi été demandé "aux principales plateformes, Tiktok, Instagram et Facebook, de renvoyer les enfants et adultes signalant des faits de cyberharcèlement sur la plateforme 3018". Elles devront également retirer les contenus de cyberharcèlement et les transmettre aux autorités.

**Plusieurs mesures concernent le ministère de la Justice**, comme la formation des magistrats, qui sera renforcée. Les professionnels de justice seront "mobilisés" pour sensibiliser les élèves à cette infraction et aux risques de sanctions encourus. Par ailleurs, "la saisine du procureur sera systématique en cas de plainte", annonce le garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti, notamment grâce à une plateforme dédiée entre l'Éducation nationale et la Justice. Le juge pourra également prendre une peine complémentaire de confiscation du matériel lorsqu'il est impliqué dans un délit de

cyberharcèlement scolaire. Enfin, des référents harcèlement seront mis en place dans tous les tribunaux, et des sanctions pénales graduées, allant de stages de citoyenneté à des réparations pénales, seront instaurées.

La responsabilisation des parents est aussi prévue, avec un module sur les devoirs éducatifs des parents intégré dans les stages de citoyenneté, et un accompagnement des parents dans leur rôle éducatif. Une plateforme sera créée afin que les chefs d'établissement avertissent rapidement le procureur de la République.

**Concernant le ministère de l'Intérieur**, les policiers et les gendarmes interviendront en milieu scolaire pour sensibiliser les familles aux risques encourus, et leur formation sera également renforcée.

**Le ministère de la Santé est aussi mobilisé**, via la construction d'un programme pour repérer les troubles dépressifs et anxieux chez les jeunes. Aurélien Rousseau, ministre de la Santé et de la Prévention, souhaite aussi faciliter l'intervention des professionnels de santé dans les établissements scolaires tout au long de l'année et renforcer la coopération territoriale entre professionnels de santé et personnels de santé scolaire. Le dispositif MonsoutienPsy est renforcé, avec des conditions d'accès facilitées pour les consultations avec des psychologues, et une augmentation du nombre de séances prises en charge par l'assurance maladie.

**Enfin, s'agissant du ministère des Sports**, "6,6 millions d'enfants sont licenciés dans un club ou une association sportive", rappelle Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques de France. Dès lors, tous les éducateurs sportifs et bénévoles seront formés à la lutte anti-harcèlement. Les présidents de fédérations, les directeurs techniques nationaux, et les directeurs et départementaux de la jeunesse, de l'éducation et des sports bénéficieront d'une sensibilisation renforcée.

Autres mesures : un suivi systématique de la lutte contre le harcèlement dans les contrats de délégation des services publics liant le ministère des Sports aux fédérations sportives, des contrôles renforcés de l'IGESR, ou encore une protection renforcée des sportifs contre le cyberharcèlement.

Generated with Reader Mode